

Département de la Dordogne
DOSSIER D'INVENTAIRE
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

CONSEIL GÉNÉRAL
Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et d'Environnement de la Dordogne
(C.A.U.E. 24).

LA PIERRE ANGULAIRE
Fédération des Aînés ruraux
de la Dordogne
(Association loi de 1901)



Arrondissement : Périgueux
Canton : Brantôme
Commune : Agonac
Lieu-dit : Gourjou
Édifice : Puits
DOSSIER n°

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Cartes IGN - extrait du site Géoportail

Longitude (référée au méridien international) :

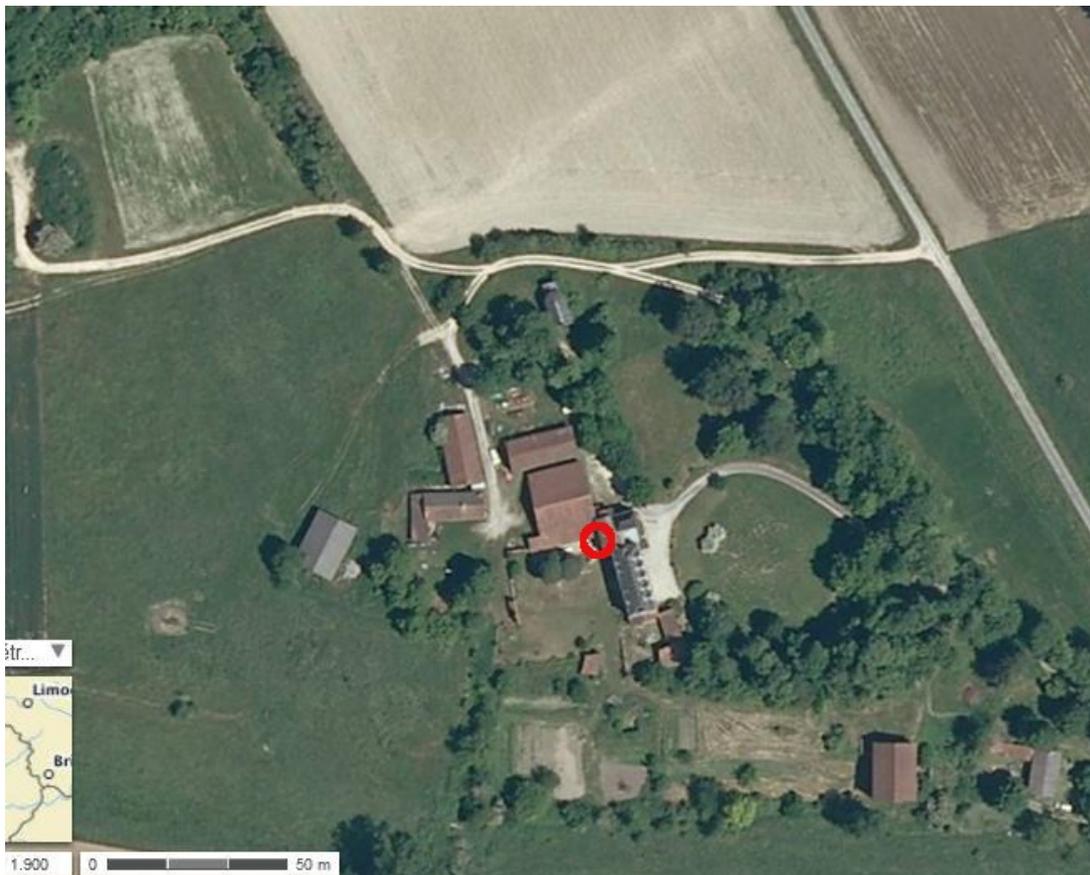
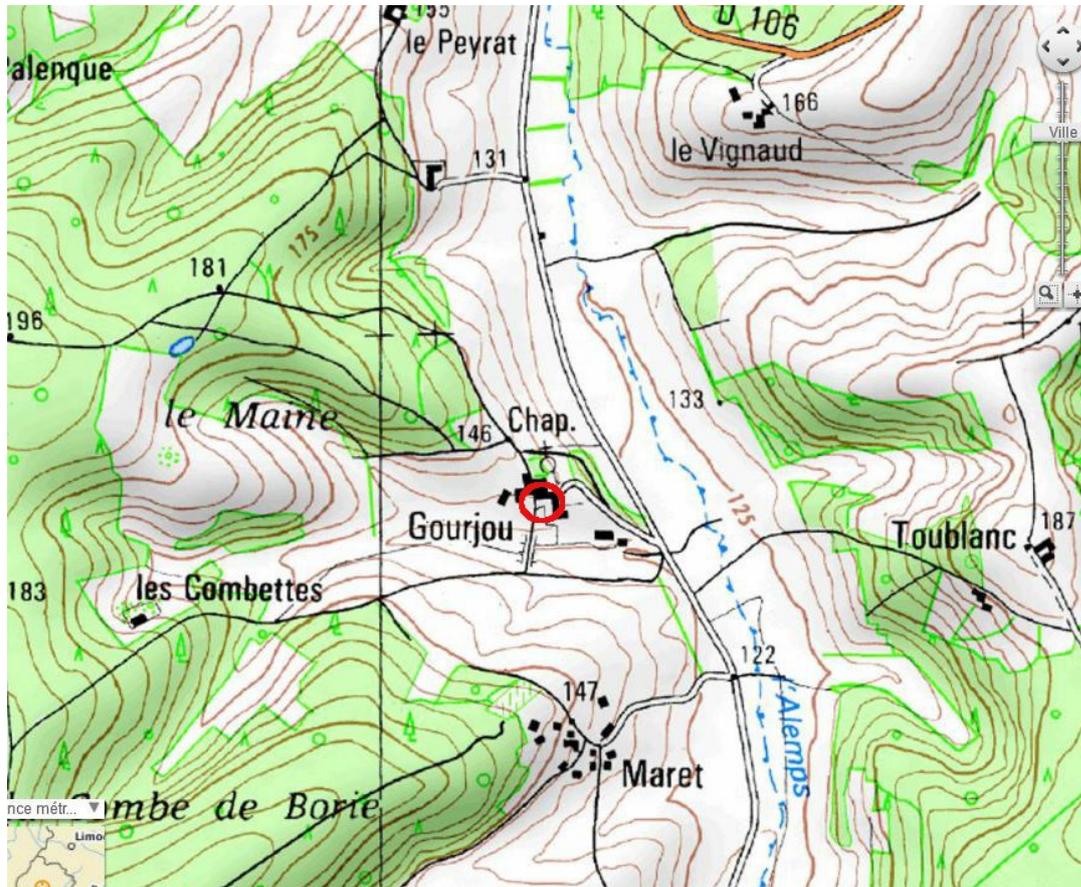
00°43'12"

Latitude Nord :

45°17'31,4"

Altitude :

146 m



LOCALISATION CADASTRALE

Cadastre extrait du site cadastre.gouv, mis à jour en CDIF le 18/01/2012, sur le site le 22/03/2013

Échelle d'origine : 1/2000

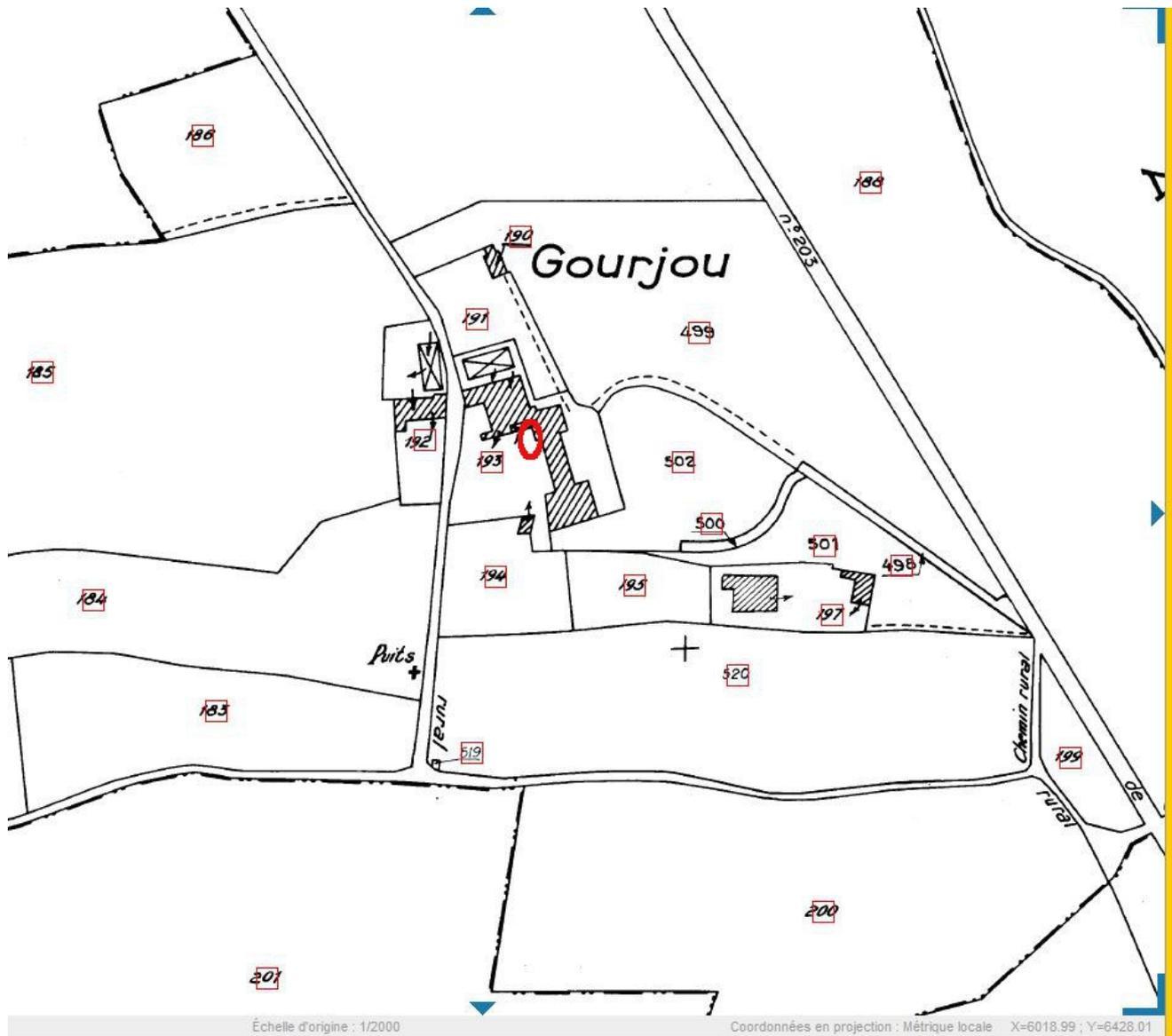
Section : G

Feuille n° G2

Parcelle 193 - Superficie : 3495 m²

Nature : bâtiment et cour

Propriétaire : nu-propriétaire Vincent Demoures à Gourjou, usufruitière, sa mère Solange Demoures



LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE

Cadastre en date de : 1843

Échelle d'origine : 1/2000

Section : Maret

Feuille n° G2

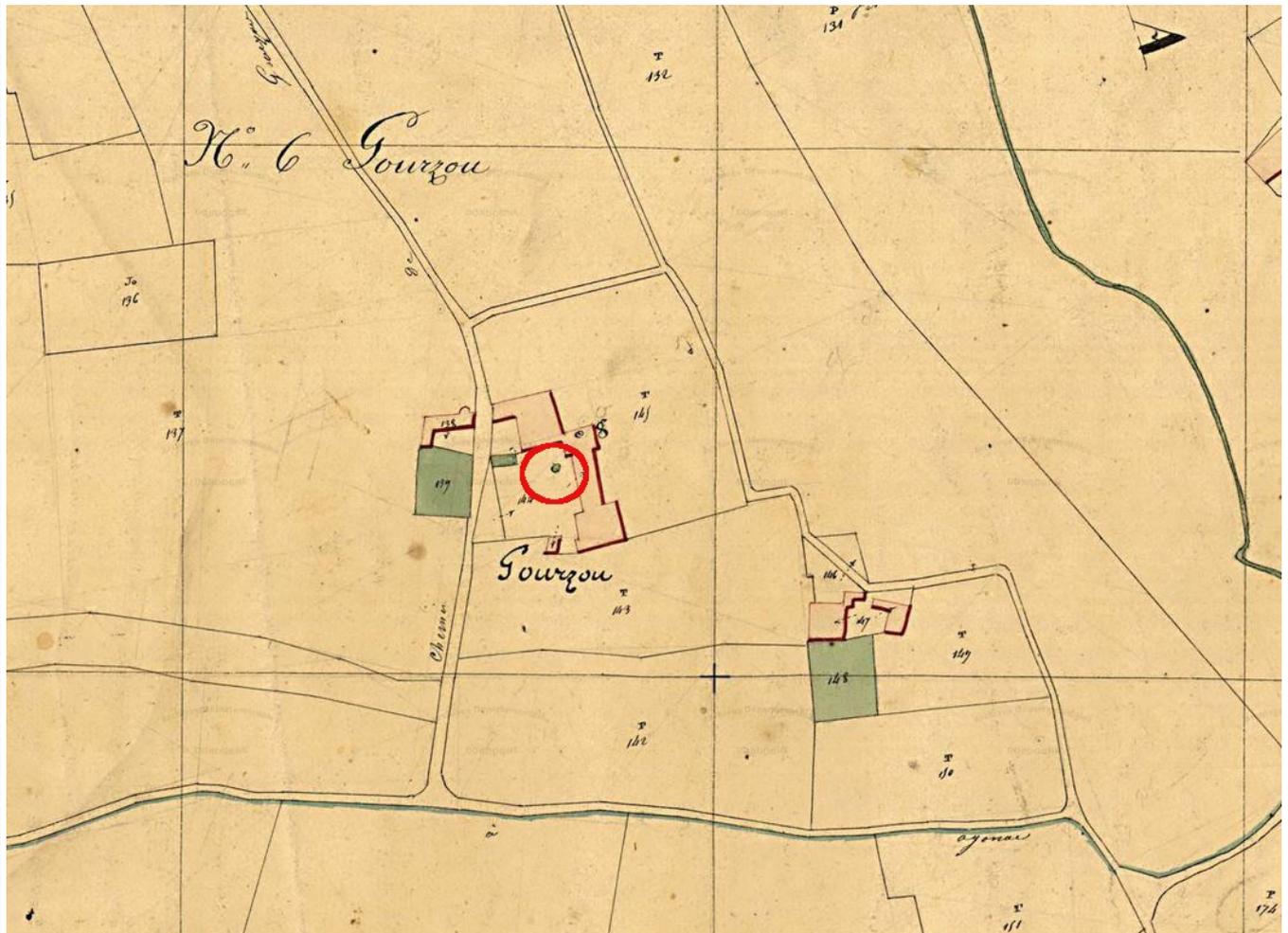
Parcelle n° 144

Superficie :

Nature : cour et bâtiments

Propriétaires :

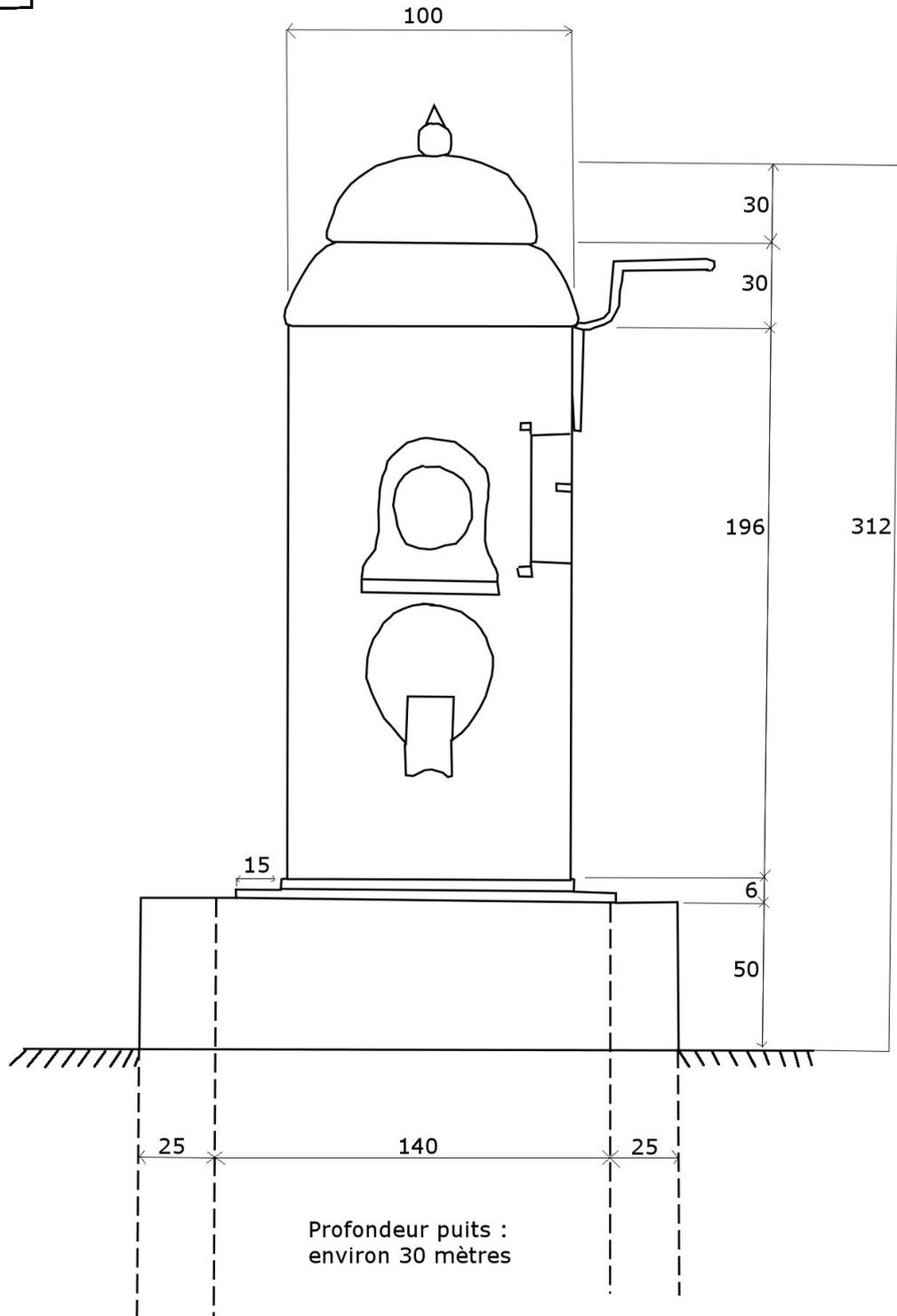
1843 : Jean-Baptiste Aumassip à Périgueux, 1853 Marie Aumassip à Périgueux, 1878 la veuve d'Antoine Rousseau et Emile Demoures son gendre, 1902 Jeanne Demoures, 1903 Fernand Demoures, 1909 Gaston Demoures, 1923, Xavier Demoures



DESCRIPTIF GRAPHIQUE

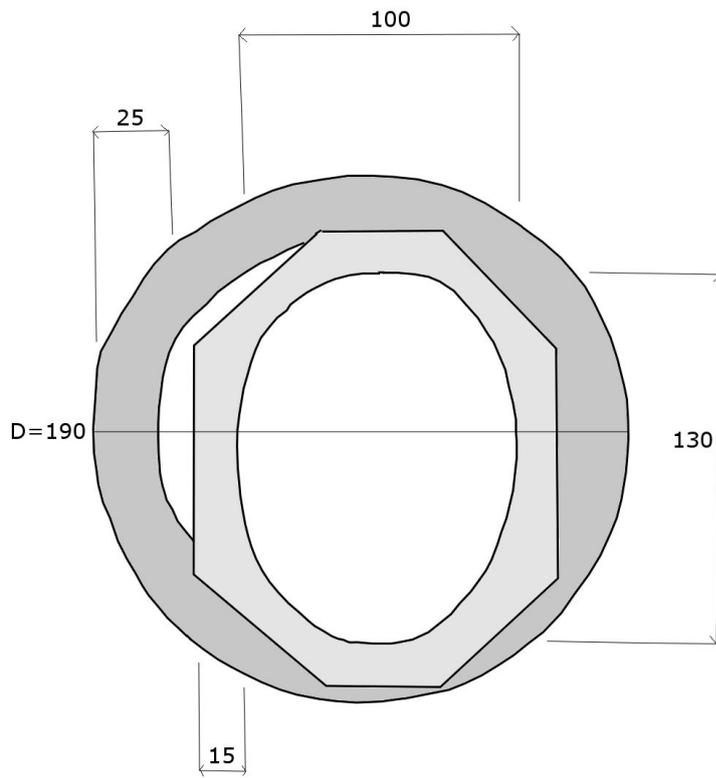
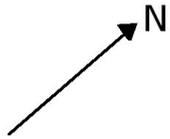
Elévation

0 20 40 cm



Plan à hauteur de la margelle

0 20 40 cm



DESCRIPTIF ECRIT

Ce puits est situé dans la cour du château, à proximité immédiate de l'habitation.

De base circulaire, le puits lui-même est construit en grosses pierres de calcaire local cimentées et aux angles émoussés par le temps. Sa hauteur au-dessus du sol n'est que de 50 cm, mais le sol du jardin a peut-être été remblayé à une époque antérieure.

Selon les propriétaires sa profondeur intérieure est d'environ 30 mètres. On aperçoit l'eau à une grande profondeur qui n'a pu être mesurée. Il ne tarirait jamais.

Au-dessus de la margelle, non débordante, on a fixé un dispositif destiné à puiser l'eau sans risquer de tomber dans le puits : une manivelle externe fait tourner des poulies sur lesquelles s'enroule une chaîne permettant de remonter des seaux. Ce dispositif est enfermé dans une cuve en fonte de section ovale, rivée sur le dessus du puits, se terminant par un petit dôme ajouré surmonté d'une boule formant épi de faîtage. Ce dôme peut se retirer pour accéder à l'intérieur du dispositif.

A l'avant une plaque porte la marque *Jonet à Raismes* (Nord) et une date *1898*.

L'eau sort par un tuyau formant la gueule d'un lion stylisé sous la plaque. Une porte sur le côté, sous la manivelle, permet aussi de sortir les seaux.

Les pierres du puits se sont écartées : de ce fait, le dispositif de pompage trouve décentré.

DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE





HISTORIQUE ET SOURCES DOCUMENTAIRES

Jusqu'à une époque récente, le domaine de Gourjou a toujours été une résidence d'été de ses propriétaires. Le château a été remanié au XIX^e siècle, mais d'après ses propriétaires, certaines parties, caves notamment, remontent au XIII^e.

Avant la Révolution, le domaine appartenait à la famille d'Artensec ou d'Artenset, famille bourgeoise de Périgueux, dont un membre, Jean-Baptiste d'Artensec fut anobli par le roi Louis XIV par lettres patentes du 15 mai 1655 pour avoir subi la torture pour lui pendant la Fronde.

Un de ses descendants, François, né à Gourjou le 21 juillet 1734, devenu prêtre, fut nommé curé de Saint-Séverin d'Estissac. En 1791, il prêta le serment constitutionnel mais avec des restrictions ce qui le rendit irrecevable. Il fut obligé de se cacher, peut-être à Gourjou, mais finit par être arrêté à Périgueux le 3 août 1794 : traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort et exécuté aussitôt sur la place de la Clautre à Périgueux.

Le domaine, lui, fut vendu comme bien national et acheté par Jean-Baptiste Aumassip, bourgeois de Périgueux. Sa petite fille, Marie Aumassip, décédée en 1853, légua Gourjou pour moitié à son mari et pour moitié à sa tante Anne Ringuet, et fit son autre tante, Françoise Ringuet, épouse de Antoine Rousseau sa légataire universelle. Le mari de Marie vendit sa part à Antoine Rousseau et en 1878 au décès d'Anne Ringuet, célibataire, le reste du domaine revient à Françoise Ringuet-Rousseau devenue veuve entre-temps.

Après la mort d'Emile Demoures et de sa femme Françoise Rousseau (fille de Françoise Ringuet-Rousseau), le domaine passa successivement à une fille, Jeanne, et un fils, Fernand, tous deux célibataires, pour revenir ensuite au fils aîné Gaston. Celui-ci le légua à son second fils Xavier, grand-père du propriétaire actuel.

Le puits figure sur le cadastre napoléonien de 1843 mais il date sans doute d'une période beaucoup plus ancienne. En 1898 on le dota du dispositif Jonet destiné à éviter tout risque de chute dans le puits comme l'explique la publicité faite à cette époque dans les journaux (voir portefeuille documentaire).

Sources orales : Mme Solange Demoures, M. Vincent Demoures

Sources écrites :

- Alfred Froidefond de Boulazac, Armorial de la noblesse du Périgord
- Gontran du Mas des Bourboux, L'ancienne noblesse du Périgord subsistant en Dordogne, éd. Pilote 24
- Robert Bouet in bulletin du CHGP n°13 de Décembre 1904
- archives familiales de la famille Demoures
- site Généanet

**DEVENIR DE L'ÉDIFICE
OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU RÉDACTEUR**

Les pierres de la margelle ont tendance à s'écarter et sont envahies de mousse.

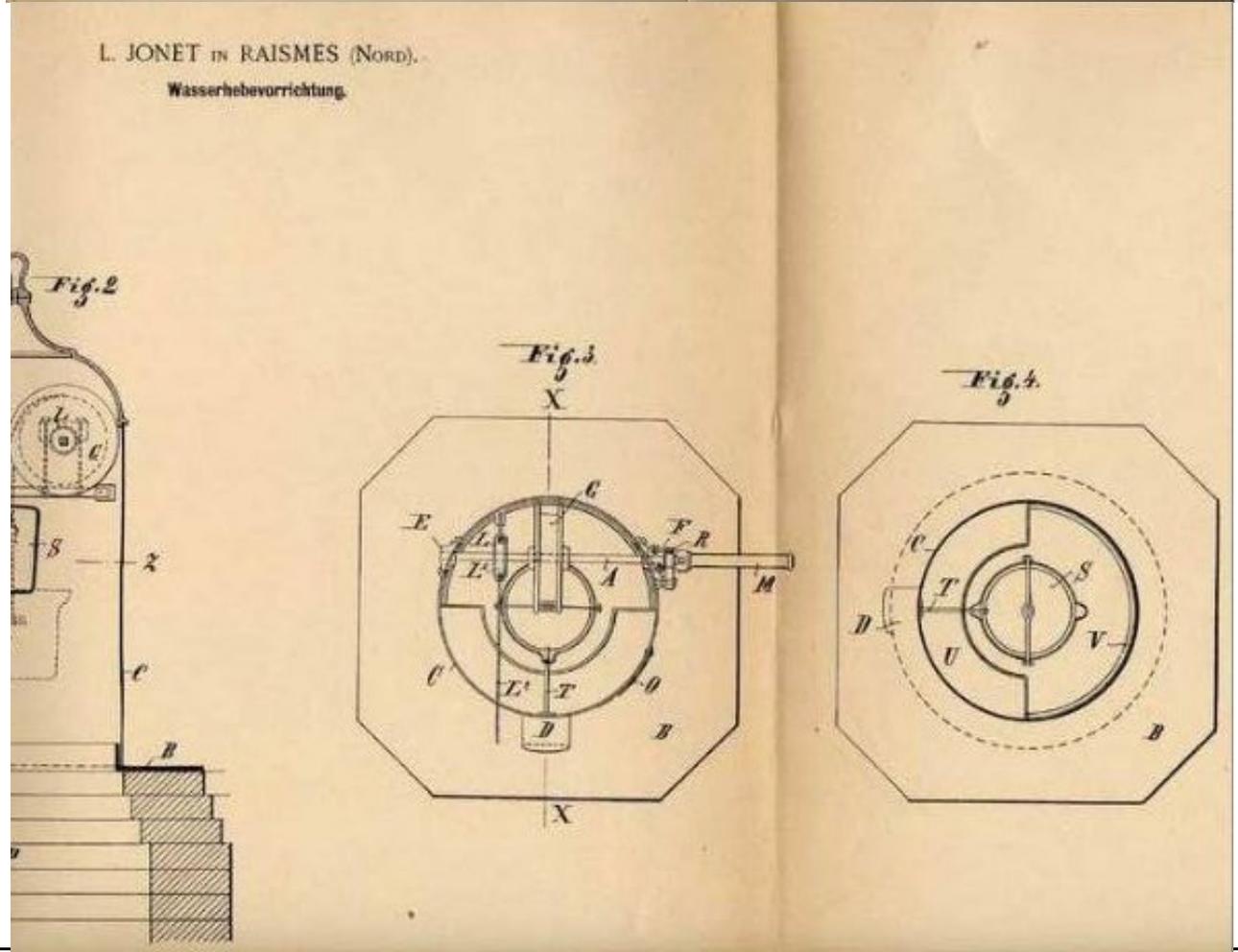
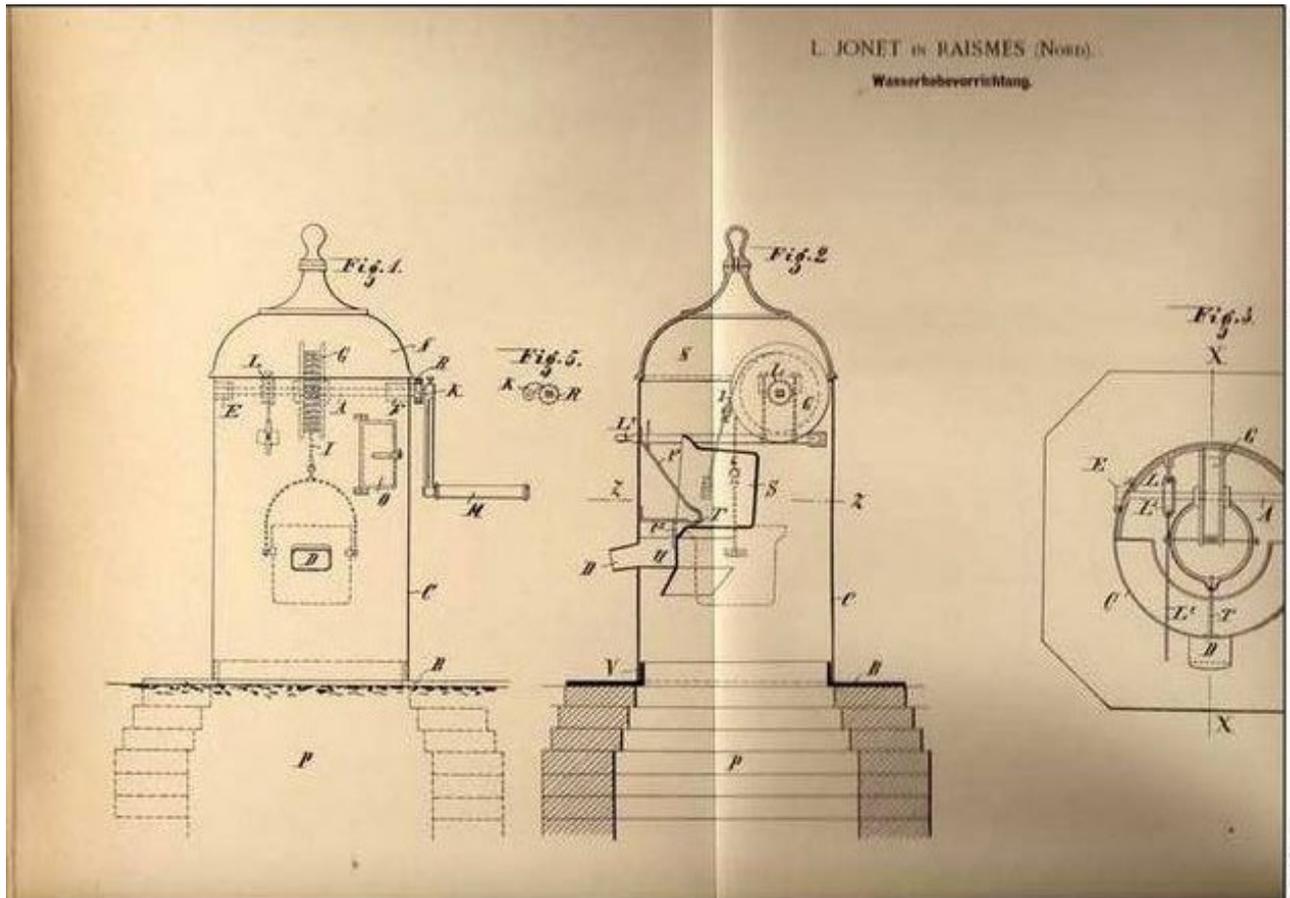
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

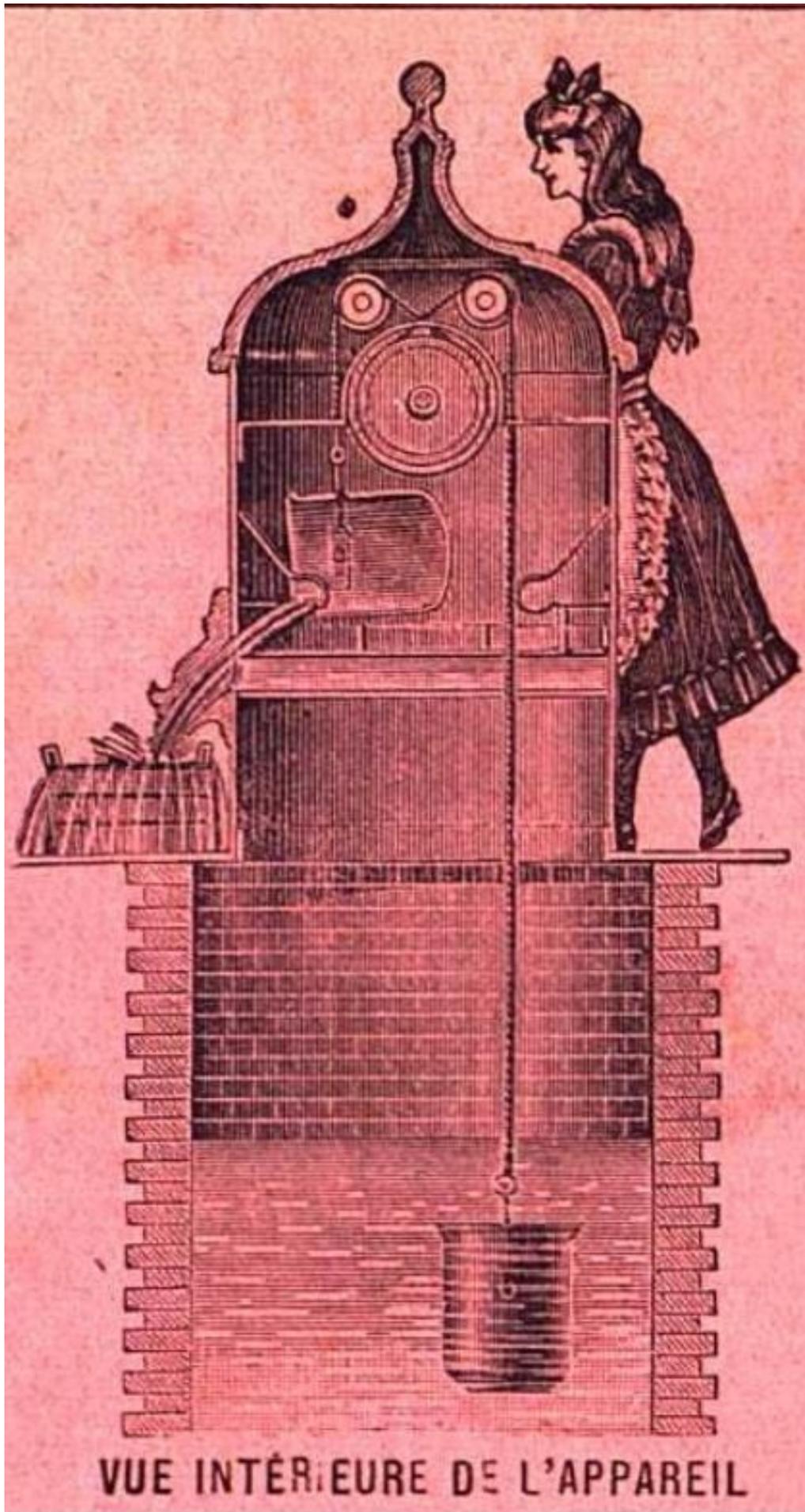
Noms et prénoms des rédacteurs : Catherine Schunck (antenne de Périgueux)

Dossier achevé le : 15 juillet 2013

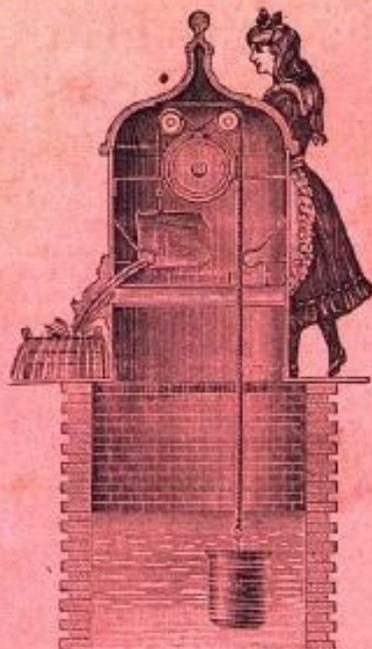
Date de dépôt au C.A.U.E.

PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE





Une fillette de 10 ans tire l'eau, sans fatigue, à toutes profondeurs



VUE INTÉRIEURE DE L'APPAREIL

SUPPRESSION DES POMPES et des Puits ouverts

Les docteurs conseillent, pour avoir toujours de l'eau saine de les remplacer par le **Dessus de Puits de Sécurité** qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. **Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement**, système breveté, hors concours dans les Expositions, se plaçant **sans frais** et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.

Prix : 130 fr. Paiement après satisfaction

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

**S'adresser à MM. L. JONET & Cie
à RAISMES (Nord)**

Fournisseurs de la Compagnie des chemins de fer du Nord, des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes.

NOMBREUSES RÉFÉRENCES

Fonctionnant à plus de 100 mètres

Ville de Paris, Exposition de 1900 :

MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS

On demande des Représentants

TERRIBLE ACCIDENT

Tombé dans un puits de 25 mètres de profondeur.

Montpellier, 28 janvier. — Hier, vers 4 heures du soir, le nommé Louis Arrivat, ancien berger, âgé de 75 ans, demeurant avenue de Lodève, était allé tirer un seau d'eau, lorsque, perdant l'équilibre, il tomba dans le puits de sa propriété, situé à l'Hermitage.

Ses voisins de campagne, les époux Fabre Déodonné, boulangers, s'aperçurent aussitôt de la chute du malheureux et donnèrent l'alarme. De nombreux sauveteurs accoururent, mais aucun ne put descendre dans le puits, profond de 25 mètres.

Le fils de la victime fut alors prévenu, ainsi que M. Andrieu, commissaire de police, et un ouvrier ferblantier requis.

Grâce à une corde à nœuds, le corps put être hissé; mais, arrivé à la margelle, le cadavre se détacha et retomba au fond du puits.

Ce n'est que vers les sept heures du soir que ce triste sauvetage se termina et le Dr Lachapelle, appelé, ne put que consigner le décès.

Certainement, nous n'aurions pas à déplorer cette malheureuse et nouvelle victime, si l'appareil éleveur d'eau, *Système L. Jonet et Cie*, à Raismes, dont on peut voir la réclame et la gravure, avait été placé sur le puits.

« **L'Éleveur d'Eau, dit Dessus de puits de sécurité, système Louis JONET et Cie, à Raismes-les-Vallées (Nord)**, dont on voit la réclame plus haut, convient très bien pour remédier à tous les inconvénients signalés par la loi relative aux mesures sanitaires promulguées le 16 février, et nul doute que Messieurs les Maires et les Autorités des bâtiments et édifices publics s'occuperont de faire respecter la dite loi en faisant couvrir les puits par l'appareil précité. »

L. JONET & Cie

LE MONDE DES PLANTES

INTERMÉDIAIRE DES BOTANISTES

Bibliographie, Informations, Offres, Demandes, Echanges.

Paraît tous les deux mois et donne le sommaire des recueils botaniques

PRIX UNIFORME; FRANCE ET ÉTRANGER : 2 FR. 50

H. LÉVEILLÉ, O. Directeur, 78, rue de Flore, LE MANS (Sarthe).